



11 rue des Hironvalles 60100 creil
tremplin@mixupfestival.com



REGLEMENT DU TREMPLIN MIX UP 2012

Retour du Mix Up Festival sur l'Île-Saint Maurice à Creil les 2 et 3 juin 2012 ! Après une édition mémorable avec Manu Chao et Alpha Blondy, et près de 10 000 spectateurs réunis en juin dernier, le Festival des musiques actuelles picard est de retour pour la 5ème édition.

Cette année encore le Mix Up Festival et la SMAC de Creil, La Grange à Musique, s'associent pour soutenir et développer les pratiques amateurs dans le champ des musiques actuelles. Nous proposons donc un tremplin national, dès le mois de mars 2012, qui permettra de sélectionner plusieurs groupes qui pourront se produire sur scène lors de l'édition 2012 soit sur le week-end final soit sur un premix.

ARTICLE 1 : LES INSCRIPTIONS

Les artistes désirant participer tremplin du Mix Up doivent adresser un dossier d'inscription à l'adresse suivante : Argos 11 rue des hironvalles 60100 CREIL pour le 17 février 2012 maximum.

Le tremplin est ouvert à tous les groupes (rock, reggae, electro, dub...) et artistes dont le répertoire est composé de compositions originales. Deux places seront réservées à des groupes picards (la moitié des membres du groupe doivent habiter sur la région). Une attention sera portée à l'écriture, à la singularité et à la motivation. Chaque groupe candidat devra fournir une démo comprenant au moins trois titres et si possible 5 (compositions originales exclusivement, les reprises n'étant pas acceptées). Si le format musical du candidat ne se décline pas en titres ou en chansons, le candidat est autorisé à fournir un "set" mixé de 15 minutes maximum.

Les membres mineurs devront remplir obligatoirement l'autorisation parentale jointe à ce règlement.

ARTICLE 2 : DEROULEMENT DE L'OPERATION

La sélection prendra en compte :

- La qualité de l'écriture
- L'originalité de la composition et de l'arrangement musical
- La qualité de l'interprétation vocale et instrumentale

Les artistes sélectionnés seront contactés 6 jours au plus tard après la date de clôture des inscriptions.

6 groupes dits finalistes seront sélectionnés afin de se produire sur la scène de la Grange à Musique le 10 mars 2012. A l'issue de ce concert, 4 groupes seront choisis afin de se produire sur le Mix Up festival, 2 sur le weekend final 2 autres sur un Premix. D'autres soutiens pourront éventuellement compléter l'offre proposée aux gagnants. Les groupes sélectionnés devront se présenter dans la même configuration que celle présentée dans leur dossier d'inscription (formation acoustique ou électrique / musiciens présents sur le CD). Pour le tremplin, les 6 groupes retenus assureront une prestation scénique de 20 minutes maximum. L'ordre de passage sera déterminé par l'organisation et pourra être modifié en cas de force

majeure. La sélection se fera par l'intermédiaire d'un jury (2/3) composé des membres de l'organisation et de professionnels reconnus des musiques actuelles ainsi que par le vote du public (1/3). L'organisation mettra à la disposition des artistes les conditions de scène, d'éclairage et de sonorisation nécessaires au bon déroulement de leur prestation. Les repas seront fournis aux groupes. Des balances sont prévues pour chacun des groupes.

ARTICLE 3 : AUTRES POINTS

Les enregistrements (son et images) réalisés lors des concerts sont la propriété exclusive de l'organisation. Les participants s'engagent à accepter de voir publier dans la presse ou tout autre support leurs coordonnées et photo sans qu'une quelconque rémunération puisse être demandée.

Le jury est souverain : ses décisions ne sauraient être remises en cause.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

En cas de force majeure, l'association organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tremplin. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Argos – maison creilloise des associations 11 rue des hironvalles 60100 Creil

BULLETIN DE PARTICIPATION

GROUPE /ARTISTE.....

REPRESENTE PAR

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Tel.....

Portable.....

E-mail.....

Liste des membres du groupe avec leur âge.....

Site internet (web, Facebook, myspace).....

.....

Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble du présent règlement et en accepter les conditions.

Date..... Signature

NB : LE DOSSIER DOIT COMPORTER :

Le bulletin de participation joint au présent document (ou copie conforme), rempli et signé (chaque page doit être paraphée) par l'artiste ou son représentant.

1 CD contenant 3 chansons minimum.

Détail de la formation instrumentale qui interprétera les chansons lors des prestations scéniques des candidats.

Une biographie et éventuellement un dossier de presse.

Une photographie du groupe ou interprète.

le dossier pourra être envoyé par clé USB.